

Comment définir un genre littéraire

Romain Gaudreault

Numéro 148, hiver 2008

Les genres littéraires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1697ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gaudreault, R. (2008). Comment définir un genre littéraire. *Québec français*, (148), 58–59.

Comment définir un genre littéraire

par Romain Gaudreault*

Il est facile d'obtenir la liste des genres littéraires. Il suffit d'ouvrir un manuel d'enseignement de la littérature. Le problème commence lorsqu'on veut définir ce qu'est un genre littéraire par rapport à tous les autres genres de messages. Le présent texte vise à clarifier certains termes en vue d'améliorer la communication entre les intervenants dans le domaine de l'enseignement de la littérature (auteurs de programmes ou de manuels et enseignants). Il comprend six sections gravitant autour du diagramme « Message et genres littéraires » : le roman ; le roman dit « autobiographique » ; les ressemblances et les différences entre le roman, le conte, la nouvelle, la fable et le poème ; les genres d'histoires ; la fiction par rapport à la vérité, à l'hypothèse, au mensonge et à l'erreur ; les critères de démarcation entre ce qui est littéraire et ce qui ne l'est pas.

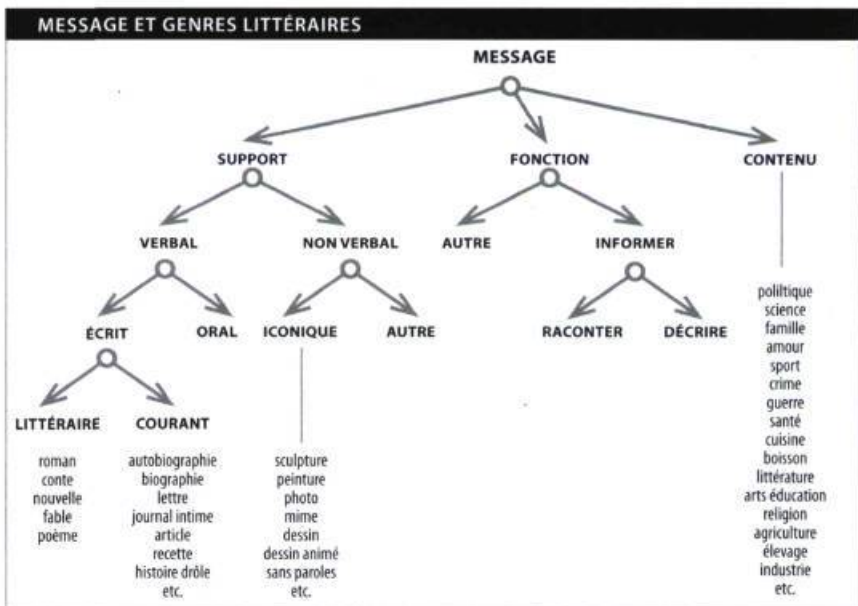
Le roman

Les auteurs de manuels scolaires incluent le roman dans une courte liste de genres littéraires, qui comprend en outre le conte, la nouvelle, la fable et le poème. Cette liste varie selon les époques. Par exemple, le manuel « Lagarde et Michard » incluait les *Sermons* de Bossuet et les *Essais* de Montaigne. Il est même possible qu'un auteur de manuel européen ou nord-américain ajoute, de nos jours, un ou deux genres de son cru à la liste canonique.

En général, on définit le roman comme un long texte de fiction en prose. Selon le diagramme « Message et genres littéraires », le terme « roman » sert d'abord à qualifier un message par son support, en l'occurrence un support verbal-écrit-littéraire, et ensuite à caractériser comme fiction le contenu du message. Cependant, un message a aussi une fonction, et le roman a pour fonction de raconter : c'est un « récit ».



Jean-Honoré Fragonard, *Jeune fille lisant*, vers 1776.



CARACTÉRISATION DES TEXTES LITTÉRAIRES - Exemples

Message	Genre	Support	Fonction	Contenu	Contrat
<i>Kamouraska</i> (Hébert)	roman	texte long en prose	raconter	sentimental et policier	fiction
<i>Le chat botté</i> (Perrault)	conte	texte court en prose	raconter	merveilleux	fiction
<i>Le matin vert</i> (Bradbury)	nouvelle	texte court en prose	raconter	science-fiction	fiction
<i>Le loup et l'agneau</i> (La Fontaine)	fable	texte court en vers	raconter	animaux et intimidation	fiction
<i>Soir d'hiver</i> (Nelligan)	poème	texte court en vers	raconter et décrire	lyrique	fiction

Le roman dit « autobiographique »

Les termes « roman » et « autobiographie » apparaissent à l'intérieur de deux listes distinctes dans la section à gauche du diagramme. Pourtant, on parle à l'occasion de « roman autobiographique », en entendant par là que l'histoire racontée s'inspire de la vie de l'auteur. Or, par définition, un roman est le récit de faits fictifs et non de faits vrais, ce qui est le propre de ce qu'on appelle communément l'autobiographie (Philippe Lejeune parle du « pacte autobiographique »). « Roman autobiographique » est donc une expression paradoxale.

Ressemblances et différences entre roman, conte, nouvelle, fable et poème

Le conte et la nouvelle ont trois points communs avec le roman : leur support est un texte en prose, leur fonction est de raconter (quoiqu'il leur arrive de décrire) et leur contenu est fictif. Ils s'en distinguent par la brièveté (quelques centaines ou milliers de mots par rapport aux dizaines de milliers du roman).

Selon Cuddon, la fable est un court texte en vers ou en prose qui conclut par une morale explicite l'histoire d'êtres non humains ou inanimés personnifiant des êtres humains. S'ils se distinguent de la fable du fait qu'ils ne sont jamais versifiés et ne se concluent pas par une morale, le conte et la nouvelle ne se laissent toutefois pas facilement distinguer l'un de l'autre dans l'usage courant, notamment dans les titres de recueils. Selon Abrams, la nouvelle a succédé au conte, et connaît une grande vogue depuis le XIX^e siècle, ce qui laisse supposer que la caractérisation de ces deux genres repose sur le contenu.

Le poème est un court texte en vers, dont la fonction est de raconter ou de décrire. Il s'apparente au conte, à la nouvelle et à la fable par sa brièveté, mais s'oppose à eux du fait qu'il est versifié.

Genres d'histoires

Au terme « roman » sont souvent associés d'autres termes comme « policier », « sentimental », etc. Ces termes renvoient tous aux catégories de contenu dont la liste apparaît dans la section à droite du diagramme : par exemple, policier et crime, sentimental et amour, science-fiction et science, politique-fiction et politique. Les termes « policier », « sentimental » et autres servent à classer les histoires dans des « genres d'histoires ».

Tandis que les nouvelles suivent la même classification que celle du roman (policier, sentimental, etc.), les contes utilisent une classification propre : contes merveilleux, facétieux, d'animaux, de fées, etc. Dans le cas de la fable, il n'existe pas de catégories de contenu usuelles comme pour les autres genres. Quant au poème, la classification selon les catégories de contenu remonte en partie à l'antiquité grecque : par exemple, à côté du poème politique ou religieux, on trouve aussi le poème lyrique, satirique, épique ou didactique.

Fiction, vérité, hypothèse, mensonge et erreur

Le contrat de vérité est un contrat unilatéral de la part de l'émetteur d'un message dans lequel celui-ci s'engage à dire la vérité au destinataire du message. Ce contrat est implicite dans toutes les communications de la vie quotidienne, y compris dans le « pacte autobiographique » de Lejeune. Deux autres types de contrats régissent la communication, et ceux-ci doivent être établis explicitement au départ. Le premier type est le contrat de fiction : la mention « roman » sur la page de couverture d'un livre signifie que tout ce qui y est inclus est inventé, comme le montre John Searle dans sa théorie des actes de langage ; le second est le contrat d'hypothèse, que sont tenus d'énoncer tous les scientifiques avant de démontrer la vérité de leurs propositions. Le mensonge est une rupture

délibérée du contrat de vérité ; l'erreur, une rupture non délibérée.

Critères de démarcation

Le contrat de fiction n'est pas un critère de démarcation entre le littéraire et le non-littéraire : l'histoire drôle n'apparaît pas dans les manuels d'enseignement de la littérature. La qualité de l'écriture n'en est pas un non plus : si tel était le cas, il faudrait admettre qu'aucun journaliste ne sait bien écrire. Évidemment, on voit peu de textes courants versifiés, mais cela ne sert qu'à distinguer le poème, et à l'occasion la fable, par rapport aux autres messages. En fait, il ne nous reste qu'un critère : ce qui est inclus le plus souvent dans les manuels scolaires.

Conclusion

Que faire découvrir aux élèves ? Qu'il est possible de caractériser tout message, notamment les textes littéraires, selon trois aspects : le support, la fonction et le contenu. Que les histoires « inventées » sont soit des fictions, si on les annonce comme telles, soit des mensonges, si on ne le fait pas. Qu'un roman, un conte, une nouvelle, une fable ont tous pour fonction de raconter quelque chose : ce sont des récits.

* Ph. D., chercheur indépendant

Bibliographie

- ABRAMS, M. H. A., *Glossary of Literary Terms*, 3^e éd., New York, Holt, Rinehart and Winston, 1971, VI, 193 p. [1^{re} éd. 1957].
- CUDDON, J. A., *Dictionary of Literary Theory*, 3^e éd., Londres, Penguin Books, 1991, XVIII, 1 051 p. [1^{re} éd. 1976].
- LEJEUNE, Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, 273 p.
- SEALE, John, « Le statut logique du discours de la fiction », dans *Sens et expression. Études de la théorie des actes de langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, 245 p.